

chemin de fer transcontinental pour \$13,000,000, comme nous le promettaient l'honorable premier ministre et l'honorable ministre des Finances ?

M. CLARKE : Le ministre des Finances a dit \$16,000,000.

L'honorable M. HAGGART : Je le crois, en effet. Il s'est dit que la construction d'un chemin de fer de Winnipeg à Moncton, et l'aide donnée à la construction d'une voie ferrée de Winnipeg aux rives de l'océan Pacifique, dépasseraient peut-être \$13,000,000 et il a prudemment élevé ses calculs à \$16,000,000. C'est encore un point sur lequel l'honorable ministre diffère d'opinion avec le président de la commission des chemins de fer, M. Blair. Ce dernier a prétendu que les obligations au pays, s'il se lançait dans cette entreprise, s'élèveraient à \$140,000,000. Entre les calculs du premier ministre et du ministre des Finances, d'un côté, et ceux de l'ex-ministre des Chemins de fer et Canaux, de l'autre, il y a donc une légère différence de \$125,000,000.

Les déclarations ministérielles sur ce point avaient toutes les apparences de la sincérité, et cependant, je n'ai jamais entendu émettre dans cette Chambre une proposition aussi puérile. Il faut que l'honorable premier ministre soit convaincu que les contribuables de ce pays soient—pour me servir d'une expression usitée parmi ses compatriotes—les plus grands gobe-mouches de l'univers.

Je ne crains pas de dire que la mise à exécution de ce projet entraînera le pays dans une dépense de \$140,000,000. Nous aurons occasion de discuter cette question quand les modifications apportées au contrat avec le Grand-Tronc-Pacifique nous seront soumises. J'aimerais à consulter les documents officiels sur ce point. L'honorable premier ministre a promis de les produire avant d'engager la discussion. C'en est une des plus importantes qui aient été soumises à l'attention du parlement, elle comporte une dépense de sommes énormes qui pourraient être employées de cent autres manières, beaucoup plus avantageusement pour le pays.

L'honorable premier ministre et ses collègues occupent aujourd'hui une position qu'ils ont obtenue au moyen de fausses promesses; ils n'ont tenu aucune de celles qu'ils avaient faites au peuple. Ce dernier serait disposé à lui pardonner sa volte-face sur la question du tarif, car la mise en pratique de leurs promesses libre-échangistes entraînerait la ruine du pays. Si le gouvernement nous avait donné le libre-échange, ou n'avait imposé des droits que sur le thé, le sucre et les liqueurs spiritueuses, en admettant en franchise les produits de l'industrie, il aurait retardé de cinquante ans le développement du Canada. Cette volte-face est toute à son honneur et le peuple lui pardonne d'avoir virtuellement adopté le principe de la protec-

M. HAGGART.

tion introduit et mis en pratique par ses prédécesseurs.

Le pays a commencé à prospérer en 1835 et 1896 et la prospérité s'est maintenue grâce à la politique de protection du parti conservateur. Comme je viens de le dire, le tarif est resté le même, à l'exception d'une insignifiante réduction d'un demi d'un pour cent qui n'a modifié le prix d'aucun article de consommation générale importé au Canada.

A l'heure qu'il est le gouvernement refuse de modifier ce tarif, là où des changements sont absolument nécessaires, pour prévenir l'anéantissement de plusieurs industries, entre autre, celle des lainages, la plus vieille de nos industries canadiennes. Dans mon comté deux fabriques, de lainages, sont fermées depuis plus d'un an; l'une d'elles, celle de la Compagnie Rosamond, d'Almonte, est la deuxième du Canada en importance, et elle restera fermée tant que le tarif ne sera pas modifié. Cette compagnie ne peut pas résister à la concurrence que lui font les marchandises importées ici, pour y être sacrifiées.

Une révision du tarif ne nous donnerait pas un état de choses comparable à celui dont on se plaint, aux Etats-Unis, qu'il appelle la patrie des coalitions criminelles et de l'anarchie. Voilà, certe, une piètre compliment à l'adresse de nos voisins. Je n'ai jamais entendu parler d'anarchie aux Etats-Unis, et bien qu'il puisse y avoir des coalitions illégales, il y a des lois pour les combattre, et cette législation pourrait être appliquée, et comme elle l'est dans la république voisine. Ce qu'il nous faut au Canada et ce que nous aurons quand le peuple aura été appelé à se prononcer, c'est de conserver notre propre marché pour nos propres industriels; c'est là la volonté clairement exprimée des électeurs du Canada.

Les Canadiens ne se contenteront pas de rester un peuple de cultivateurs et de pêcheurs; ils veulent devenir un peuple industriel, à l'exemple des autres pays. Notre jeunesse demande à pouvoir se livrer à des industries variées. Nous pouvons fabriquer à aussi bas prix que les autres pays, nos ouvriers sont aussi habiles que les autres, nos ressources égalent ou surpassent celles d'aucun autre pays, sur la surface du globe. Pourquoi, alors, ne nous est-il pas permis d'entrer en lice et de développer nos industries nationales?

Quand l'occasion s'en présentera, les électeurs se prononceront et diront que nos industries doivent être protégées. Ce sentiment se manifeste d'un bout à l'autre du pays. Même la population agricole des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba est en faveur de la protection des industries; ma propre province est unanime en faveur de la protection, et si l'honorable premier ministre n'avait pas fait croire à ses partisans que le tarif actuel était suffisant pour protéger les industries d'Ontario, le gouvernement aurait été balayé, aux dernières élections. Il faut espérer que le peuple se res-